

## Communiqué de presse

**Dossier suivi par :**

Philippe Lemarchand

Attaché de presse Insee de Normandie

Tél : 02.31.15.11.14

Mél : [philippe.lemarchand@insee.fr](mailto:philippe.lemarchand@insee.fr)

Et

Emmanuelle Tirilly

Attachée de presse au Conseil Régional de Normandie

Tél : 02.31.06.98.85

Mél : [emmanuelle.tirilly@normandie.fr](mailto:emmanuelle.tirilly@normandie.fr)

Caen, le 02 mai 2016

### **Attractivité productive ou attractivité résidentielle : à chaque territoire ses atouts**

**Afin de consolider leur développement économique, les territoires peuvent miser sur l'arrivée de nouvelles activités mais également sur la venue de populations (touristes, retraités, nouveaux habitants travaillant à l'extérieur). Les différents visages de l'attractivité sont représentés dans les zones d'emploi normandes. Le tissu productif de neuf d'entre-elles, dont celles de Rouen et de Caen, de Cherbourg et du Havre, attire de nombreux emplois dans les établissements dépendants de l'extérieur et, pour certaines, des actifs hautement qualifiés. Les zones d'emploi littorales cumulent une forte fréquentation touristique et des arrivées de retraités, ce qui leur confère une attractivité résidentielle marquée. Enfin, les territoires situés à l'intérieur de la Normandie, administratifs, ruraux ou industriels en mutation, présentent un équilibre entre les deux sphères, productive et résidentielle.**

Afin de consolider leur développement économique, les territoires peuvent miser sur l'arrivée de nouvelles activités mais également sur la venue de populations (touristes, retraités, nouveaux habitants travaillant à l'extérieur). Cette capacité leur confère un caractère plus ou moins attractif, l'attractivité pouvant revêtir une dimension "productive" ou "résidentielle".

Neuf des vingt-trois zones d'emploi normandes affichent une attractivité productive. Possédant un poids important dans l'économie normande (elles concentrent 71 % de la population et de l'emploi de la région), elles attirent des emplois créés par des donneurs d'ordres extérieurs et, pour certaines, des actifs qualifiés. Parmi elles, se trouvent les zones d'emploi de Rouen et de Caen, de Cherbourg-Octeville et du Havre. Terres d'accueil pour de grandes entreprises présentes depuis longtemps, ces zones d'emploi attirent en revanche peu d'activités nouvelles. Les investisseurs préfèrent y accroître la taille de leurs implantations locales plutôt que de procéder à des créations.

Dans huit autres zones d'emploi, l'attractivité résidentielle domine. C'est surtout le cas des zones littorales du Calvados, de la Manche et, à un degré moindre, de Seine-Maritime. Elles sont presque toutes des zones de forte fréquentation touristique où s'installent en grand nombre retraités ou actifs en fin de carrière. La part de l'emploi salarié lié au tourisme est ainsi très élevée à Honfleur par exemple, tandis que le taux d'arrivée de retraités à Granville est bien supérieur à la moyenne nationale. En revanche, ces territoires possèdent une faible attractivité productive. Les créations d'emplois sous l'impulsion des centres de décision extérieurs sont, par exemple, particulièrement faibles sur la côte Ouest de la Manche. Dans les six zones d'emploi restantes (Saint-Lô, Alençon, L'Aigle...), la dominante d'un type d'attractivité par rapport à l'autre est moins forte.

Aucune structure de l'économie territoriale, qu'elle soit productive ou résidentielle, ne met un territoire à l'abri d'un repli de l'emploi, notamment en période de stagnation ou de recul de l'activité économique. Ainsi, sur la période récente, le choc de la crise de 2008 s'est fait sentir dans les trajectoires d'évolution de toutes les zones d'emploi normandes.

Consultez gratuitement cette étude sur le site internet de l'Insee Normandie  
<http://www.insee.fr/Normandie> (rubrique publications)